
RAPPORT DE JURY

**EXAMEN PROFESSIONNEL
AGENT DE MAITRISE**

PROMOTION INTERNE

SESSION 2023



**CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CALVADOS**

Tel : 02.31.15.50.20

- **L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT DE MAITRISE**

Cet examen professionnel est programmé tous les 2 ans dans le cadre du calendrier national.

La session 2023 a été ouverte pour le Calvados, La Manche et l'Orne par l'arrêté 2022/100 signé du Président du Centre de Gestion du Calvados en date du 6 juillet 2022,

La période de retrait des dossiers était fixée du **6 septembre au 12 octobre 2022 inclus** et une clôture des inscriptions au **20 octobre 2022 (date limite de dépôt des dossiers)**.

L'épreuve écrite s'est déroulée le **26 Janvier 2023** au Centre de Congrès de Caen.

L'épreuve orale aura lieu les **4, 5 et 6 avril 2023** au Centre de Gestion du Calvados à Hérouville.

- **Le jury**

Le jury est composé de **9 membres répartis dans trois collèges égaux** (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées) dont un représentant de la CAP C correspondant au grade :

Mme Josiane MALLET	Maire-Adjoint de Mondeville - Présidente du jury
M. Frédéric RENAUD	Maire de Tour en Bessin – Suppléant de la Présidente du jury
Mme Marie-Claire LAURENCE	Maire-Adjoint de Fontenay-le-Pesnel
M. Benoit LERETIF	Personnalité qualifiée – Conseil régional de Normandie
Mme Sarah GORGEON	Personnalité qualifiée – Communauté Urbaine Caen la Mer
M. Jean BIAUELLE	Personnalité qualifiée – Dives-sur-Mer
Mme Frédéric GILLES	Fonctionnaire Catégorie B – Conseil Régional de Basse-Normandie
Mme Annie VARLET	Fonctionnaire Catégorie A – Commune de Bretteville-sur-Odon
M. Thierry FOUASSE	Fonctionnaire catégorie C – membre de la CAP C

A été désignée examinatrice complémentaire : **Mme Martine DELAUNAY**

Ont été désignés une dizaine de correcteurs pour l'épreuve écrite et participer aux interrogations orales :

Frédéric GILLES	Jean-Luc LAULHÉ
Antoine BOUVET	Nicolas VIDIZZONI
Hervé LELIEVRE	Jean-Louis VERON
Patrick HUBERT	Aurélien LEPAIGNEUL
Claude LEGOUPIL	Mickaël SEVERE

Le jury s'est réuni le 14 mars 2023 pour se prononcer sur l'admissibilité des candidats et le 6 avril 2023 pour l'admission.

Lors du jury d'admissibilité, 1 candidat a été déclaré éliminé pour rupture d'anonymat : indication du nom du candidat. Le jury décide d'attribuer la note de **0/20 à cette copie**.

- **Les conditions d'admission à concourir**

Les épreuves de l'examen professionnel d'agent de maîtrise sont encadrées par l'article 1 de l'arrêté du 27 janvier 2000 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

« L'examen est ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant, **au moins 7 ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins 7 ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.** »

NB : Le décret n° 2013 - 593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale (article 16) précise que " **les candidats peuvent subir les épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel prévu aux articles 39 et 79 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier**". Par conséquent, les conditions d'ancienneté sont à remplir au plus tard le **1er janvier 2024** (services accomplis en qualité d'agent stagiaire et titulaire).

- **Elaboration du sujet :**

Le sujet de l'épreuve écrite a été conçu par le CDG76.

Les épreuves de l'examen professionnel d'agent de maîtrise :

1°) A partir d'un dossier comprenant différentes pièces, résolution d'un cas pratique portant sur les missions incombant aux agents de maîtrise territoriaux, et notamment sur les missions d'encadrement.

Durée : deux heures - coefficient 1 ;

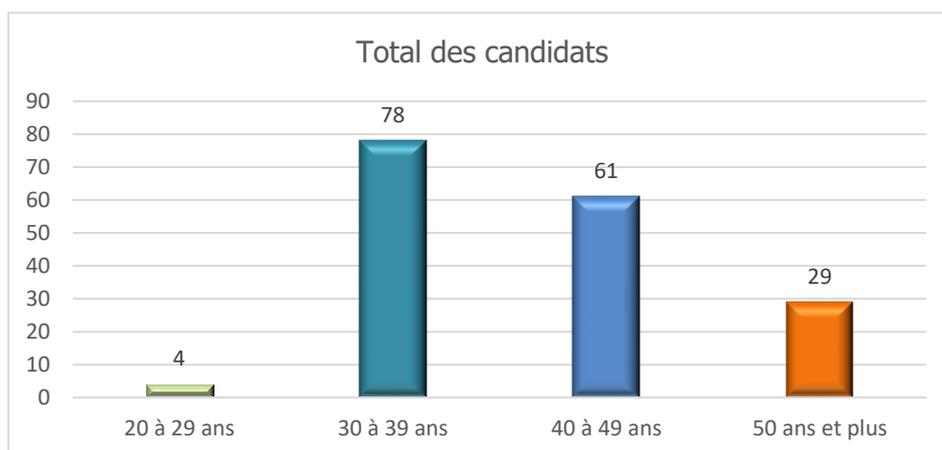
2°) Entretien avec le jury destiné à permettre à ce dernier d'apprécier la personnalité, la motivation du candidat et ses capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Cet entretien consiste notamment en une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et de ses motivations, suivie d'une conversation avec le jury (**durée totale : quinze minutes ; coef. 1**).

- **Les principales données statistiques :**

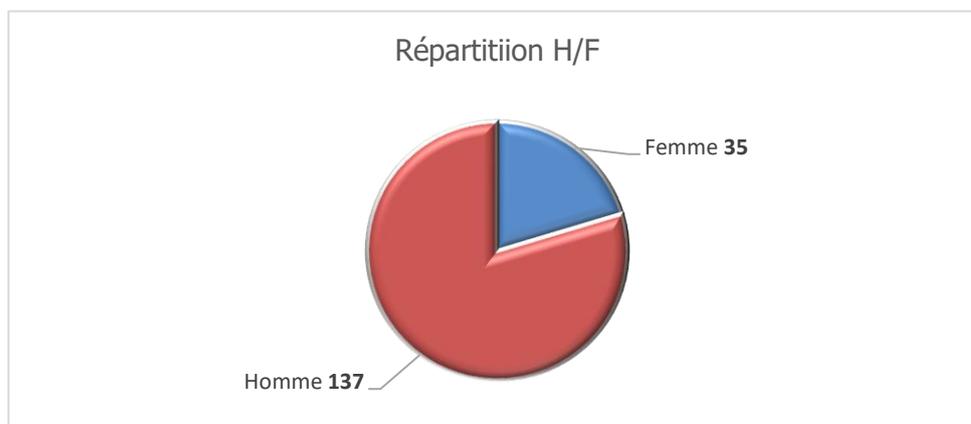
Le profil des candidats admis à concourir :

➤ Tranches d'âge

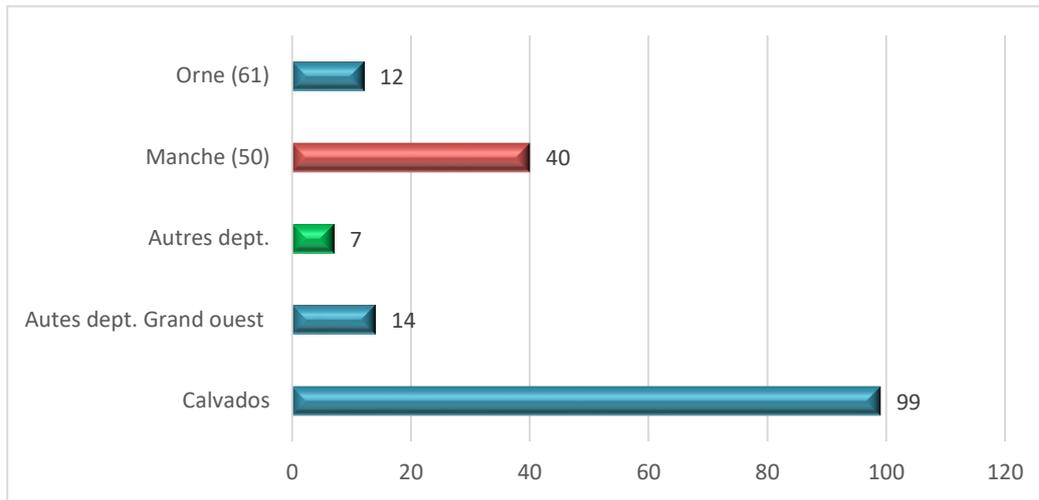


➤ Répartition hommes/femmes :

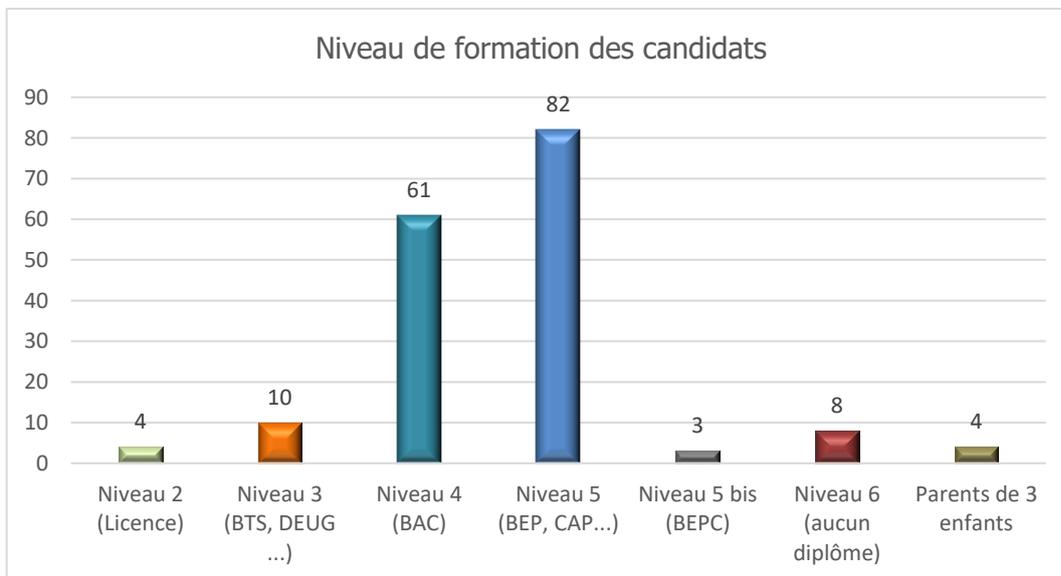
Les candidats masculins représentent plus de 79.65% des candidats.



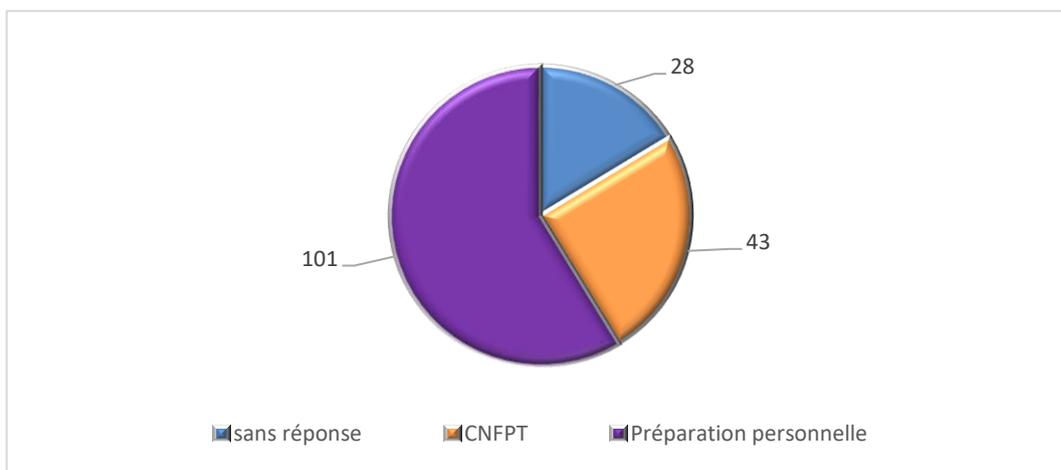
➤ Origines géographiques



➤ Diplômes des candidats



➤ La préparation à l'examen professionnel



- **Quelques données chiffrées**

➤ Comparatif entre les sessions 2021 et 2023

EXAMEN PRO.	Admis à concourir	Présents	Présents en %	Moyenne	note + basse	note + élevée	Admissibles
2021	165	156	94.55	9.86	0.00	15.75	147(-18)
2023	172	161	93.60	8.30	0.00	16.00	134 (-38)

75 candidats avec note supérieure à 5 et inférieure à 10

dont **15** candidats entre 5.25 et 6,25 et **23** candidats de 6,50 à moins de 8 et **37** candidats entre 8 et 10

17 au-dessus de 12 dont **12** candidats entre 13 et 16

105 candidats ont eu une note inférieure à 10 dont **27** notes éliminatoires (1 candidat avec une copie avec un signe distinctif (NOM))

24 candidats ont eu une note comprise entre 10 et 12

16 candidats ont eu une note comprise entre 12.50 et 15

1 seul candidat a eu une note supérieure à 15

➤ **Remarques des correcteurs :**

Le sujet est d'actualité et adapté au grade d'AGENT DE MAITRISE, il subsiste néanmoins un problème récurrent sur l'orthographe et la syntaxe des copies. Manque de méthodologie, de préparation à l'exercice. Les candidats sont peu ou pas habitués à rédiger.

- **L'admission :**

L'intitulé réglementaire de l'épreuve prévoit : Un Entretien avec le jury destiné à permettre à ce dernier d'apprécier la personnalité, la motivation du candidat et ses capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Durée 15 mn - Coef.1

Le temps de présentation n'est pas défini contrairement à d'autres épreuves du même type où 5 minutes sont prévues à cet effet. Le jury a accordé 3 minutes maximum aux candidats pour donner des éléments de contexte.

Quelques candidats ayant suivi la préparation dispensée par le CNFPT ont pu être déroutés ayant calibré leur présentation sur 5 minutes.

Quelques données chiffrées

- **Le profil des lauréats**

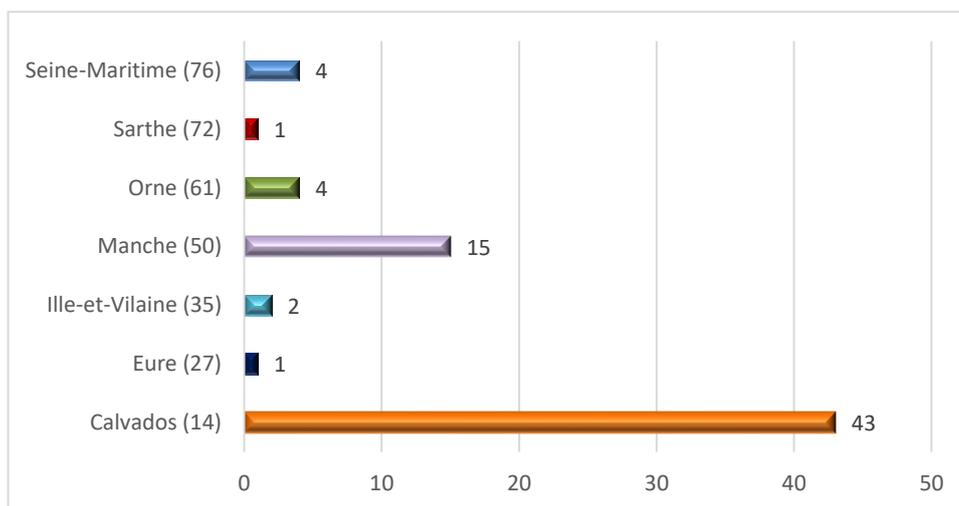
Répartition hommes/femmes :

- **Femmes : 20**
- **Hommes : 50**

L'âge des candidats :

La moyenne d'âge des lauréats est de **41 ans**.

Origine géographique des lauréats :



La grande majorité des candidats viennent du Calvados.

Le niveau des candidats :

4 candidats absents à l'épreuve d'admission. 4 candidats ont eu une note éliminatoire (>5/20)

La note la plus élevée à l'épreuve orale est de 18/20 et la plus basse est de 4/20. La moyenne de l'ensemble des candidats est de **11.15**. Sur la totalité des candidats soit 130 candidats présents, 67 candidats ont eu une note supérieure à 10.

En comparaison, la session 2021, la moyenne était de 9.86/20 et la note la plus élevée à 15.75/20.

• La préparation

43 candidats ont bénéficié de la préparation via le CNFPT. **19 de ces candidats ont été admis.**

Conclusion du jury lors de la réunion d'admission :

Une petite introduction amène la trame de l'introduction et permet au jury d'orienter ses questions.

La posture des candidats est en générale plutôt correcte, malgré un peu de stress, pour certains le jury a ressenti une envie d'évolution dans la carrière. Les connaissances de l'environnement territorial sont le plus souvent très insuffisantes.

Certains candidats sont sans doute de bons professionnels mais manquent d'ouverture et de curiosité. Le jury regrette qu'une partie des candidats semblent se cantonner à leurs missions propres et manquer d'ouverture, peu de positionnement sur le cadre d'emplois notamment sur l'encadrement.

Le Jury a toutefois pu déceler quelques profils très intéressants. Des candidats font preuve d'une grande motivation et d'un sens du Service Public. Certains ont même un potentiel à exercer des missions de Technicien.

Quelques conseils du jury :

- Préparer son examen professionnel aussi bien l'écrit que l'entretien avec le jury, ne rien négliger ;
- Connaître l'environnement territorial est primordial, savoir se situer dans cet environnement ;
- Apprendre à gérer son stress, son temps ;
- Prendre de la hauteur sur le métier, se projeter en tant qu'agent de maîtrise et encadrant, faire preuve de curiosité (environnement professionnel et actualité)

Fait à Hérouville St Clair, le 7 avril 2023,

La Présidente du Jury,
Josiane MALLET